

CHRISTIAN BOURBON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

SIRET 33102926400032

TVA Intracommunautaire : FROG331029264

19 Rue de Cordes

42700 FIRMINY

06 08 63 64 18

christian-bourbon@orange.fr



**commissaire
aux comptes**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE « AG
FINANCES» EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité limitée « A.G. FINANCES » en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 16 juin 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

L'activité de votre société consiste en :

- La prise de participations en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; à cet effet, la souscription ou l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales et obligations convertibles et généralement de toutes valeurs mobilières qui représentent ou ont vocation de représenter ou encore, donnent le droit à attribution ou à souscription de titre représentant une quote-part du capital social de ces entreprises et sociétés ;
- La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; notamment en investissements destinés aux filiales ;
- Toutes prestations de services spécifiques, administratives, juridiques, comptables, financiers, immobiliers, travaux d'étude, conseils et assistance, organisation, marketing et animation commerciale, montage de dossier, etc..., plus particulièrement mais non exclusivement destinés aux filiales ou participations ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Votre actif se composait à la date du 31/05/2025 principalement par des titres de participations :

SAS VINEIS 280 000 €

SAS MRR FINANCES 60 000 €

Aux mêmes dates votre capital social s'élevait à 120 000 €

Vos capitaux propres à 319 583 €

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A FIRMINY le 23 juin 2025

CHRISTIAN BOURBON

Commissaire à la transformation

CHRISTIAN BOURBON
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
19 rue de Cordes 42700 FIRMINY
06 08 63 64 18
christian-bourbon@orange.fr
SIRET 331 029 264 00032
TVA Intra : FROG 331 029 264